

PREFECTURE DE LA DROME

Commune de CONDORCET

**PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES
MOUVEMENTS DE TERRAIN**

NOTE DE PRESENTATION

Avril 2000

sol, eau, environnement



GEOPLUS, SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SOMMAIRE

1 - LES RAISONS DE LA PRESCRIPTION DU P.P.R	4
1.1 - CADRE JURIDIQUE	4
1.2 - JUSTIFICATION DU P.P.R.	4
1.3 - LA PROCEDURE D'ELABORATION DU P.P.R.	4
1.4 - PERIMETRE D'ETUDE ET CONTENU DU P.E.R.	4
 2 - CONDORCET, LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT	 5
2.1 - PRESENTATION DE LA COMMUNE (VOIR CARTE DE SITUATION FIG.1)	5
2.2 - EVOLUTION RECENTE DE LA COMMUNE	5
2.2.1 - Population :	5
2.2.2 - Construction :	5
2.2.3 - Activité économique :	5
 3 - LES RISQUES LIES AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN	 7
3.1 - METHODOLOGIE	7
3.2 - CARTE GEOLOGIQUE AU 1/25 000EME	7
3.3 - HYDROGEOLOGIE	8
3.4 - LES PHENOMENES OBSERVES (CARTE 1/10 000EME)	8
3.4.1 - Les chutes de blocs - CB :	8
3.4.2 - Ecoulement de masses rocheuses M.R. :	8
3.4.3 - Les glissements G :	9
3.4.4 - Les ravinements R. :	9
3.4.5 - Les zones immersibles avec berges érodables I. :	10
3.5 - CARTE DE LA LITHOLOGIE ET DES PENTES (1/10 000EME)	10
3.5.1 - Calcaires et marno-calcaires :	10
3.5.2 - Les Marnes :	10
3.5.3 - Les éboulis :	11
3.5.4 - Les terrasses alluviales :	11
3.6 - LA CARTE D'ALEA (1/10 000EME)	11
3.6.1 - Identification des aléas :	11
3.6.2 - Principales caractéristiques des chutes de blocs :	12
3.6.3 - Principales caractéristiques des écoulements de masses rocheuses :	12
3.6.4 - Principales caractéristiques des glissements :	12
3.6.5 - Principales caractéristiques des ravinements :	13
3.6.6 - Principales caractéristiques des zones immersibles avec berges érodables :	13
 4 - LE ZONAGE DU P.P.R. (1/5 000EME)	 15
4.1 - LES DIFFERENTES ZONES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	15
4.2 - JUSTIFICATION DU ZONAGE P.P.R.	15
4.2.1 - La zone blanche :	15
4.2.2 - La zone rouge :	15
4.2.3 - La zone bleue :	16

PREAMBULE

Le Plan d'Exposition au Risques Naturels (P.E.R.) de la commune de CONDORCET a été prescrit par arrêté préfectoral en 1987 au titre des mouvements de terrain.

→ Après approbation par le Conseil Municipal, le P.E.R. a été approuvé par arrêté préfectoral n° 8113 du 29.11. 88

A la demande de la commune, un PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS (P.P.R.), a été prescrit par arrêté préfectoral n° 1120 du 27/03/00.

Le présent document constitue le projet de P.P.R. Cette note de présentation reprend les termes de la note de présentation du P.E.R. de 1987-1988.

1 - LES RAISONS DE LA PRESCRIPTION DU P.P.R

1.1 - CADRE JURIDIQUE

Le Plan de Prévention des Risques est institué par la loi n° 95.101 du 2 février 1995 qui modifie la loi n° 87-565 du 22 Juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs.

Les modalités d'application de la loi sont définies par le décret n° 95.1089 du 5 octobre 1995.

1.2 - JUSTIFICATION DU P.P.R.

La commune de CONDORCET est le siège sur la quasi totalité du territoire communal de phénomènes de type mouvements de terrains lents ou rapides : glissements, éboulements et chutes de blocs, ravinements, coulées de boues et inondations par débordements torrentiels.

De plus, ce site se trouve en zone de sismicité dite « faible ». Seul le village est implanté sur une zone à peu près stable, constituée par la terrasse alluviale du BENTRIX.

Ceci a conduit la commune à établir et approuver un PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS en 1988, (arrêté préfectoral n° 8113 du 29/11/88). La transformation du P.E.R. en PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS (P.P.R.) permettra la prise en compte des derniers textes législatifs.

1.3 - LA PROCEDURE D'ELABORATION DU P.P.R.

Cette procédure comprend plusieurs phases :

- Le Préfet, Commissaire de la République du Département prescrit l'établissement du P.P.R.,
- Le P.P.R. est ensuite rendu public et soumis à l'enquête publique par arrêté Préfectoral, après avis du Conseil Municipal,
- Le plan est alors approuvé après avis du Conseil Municipal en tenant compte des résultats de l'enquête publique.
- Le P.P.R. est opposable au tiers dès l'exécution de la dernière mesure de publicité de l'acte l'ayant approuvé.

Conformément à l'article 5.1 de la loi du 13 juillet 1982, le P.P.R. entre en vigueur le 30ème jour d'affichage en Mairie de l'acte d'approbation.

Le P.P.R. vaut servitude d'utilité publique. A ce titre, il doit être annexé au Plan d'occupation des sols (Article R1 26-1 du Code de l'Urbanisme).

1.4 - PERIMETRE D'ETUDE ET CONTENU DU P.P.R.

Le périmètre étudié englobe l'ensemble du territoire de la commune de CONDORCET. Un arrêté préfectoral en a prescrit l'établissement

- arrêté n° 1120 du 27/03/00 au titre des mouvements de terrain.

Les études techniques couvriront l'ensemble du territoire communal avec une attention particulière dans les zones les plus sensibles ou potentiellement aptes à être urbanisées sous réserve de **travaux confortatifs préliminaires**.

2 - CONDORCET, LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

2.1 - PRESENTATION DE LA COMMUNE (VOIR CARTE DE SITUATION FIG.1)

Le territoire communal s'étend de part et d'autre de la rivière LE BENTRIX entre la sortie des gorges au Pas de l'Etoit vers le Nord, jusqu'au confluent avec l'EYGUES au Sud.

Morphologiquement, il constitue une vaste dépression allongée dans le sens SE-NO qui est ceinturée par une ligne quasi-continue de reliefs formant localement falaises à l'exception de son ouverture Sud qui débouche sur la vallée de l'EYGUES.

Deux affluents du BENTRIX, sub-parallèles : le ruisseau MERDARI et le ravin MARNAS drainent le flanc Ouest de la dépression.

Un axe principal de communication, le CD 70 traverse du Nord au Sud la commune en empruntant le fond de vallée.

Le territoire communal a une superficie de 2 244 ha dont 1 049 occupés par des forêts.

2.2 - EVOLUTION RECENTE DE LA COMMUNE

2.2.1 - Population :

La population est en nette augmentation depuis le recensement de 1968

Recensement	1968	1975	1982	1990	1999
Population	219	251	347	389	450

Cet accroissement n'est pas dû au mouvement naturel, mais provient de l'apport d'une nouvelle population.

2.2.2 - Construction :

L'augmentation de la population va de pair avec la hausse du nombre de logements : parallèlement au développement des résidences principales, il convient de noter la hausse spectaculaire des résidences secondaires : + 150 % entre 1975 et 1982.

Nombre de logements	1968	1975	1982
Résidences principales	74	93	119
Résidences secondaires	20	16	40
Logements vacants	19	18	16
TOTAL	112	127	175

2.2.3 - Activité économique :

L'activité économique principale est centrée sur la société C.V.P. ex MAS d'AUGE, entreprise spécialisée dans le ramassage et le conditionnement des oeufs, qui compte 80 employés.

Le centre d'éducation pour inadaptés le Tison et d'autres structures similaires ont généré 60 à 70 emplois sur 3 maisons.

L'agriculture occupe une place importante de la population active répartie sur 20 exploitations. La surface agricole est de 861 ha avec des tailles d'exploitations modestes.

La présence du MAS D'AUGE a favorisé l'élevage de volailles sur la Commune.

Un certain nombre de commerce de proximité sont implantés à Condorcet :

- 2 alimentations générales,
- 1 boulangerie-pâtisserie,
- 2 cafés-restaurants,
- 1 bureau de tabac,
- 1 marchand de journaux,
- 1 hôtel.

Artisanats :

- maçonnerie,
- menuiserie,
- plomberie,
- marchand de matériaux,
- restauration d'antiquités.

Divers :

- un centre équestre,
- une miellerie,
- un camps de vacance,
- un camping.

3 - LES RISQUES LIES AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

3.1 - METHODOLOGIE

La première phase de l'étude technique consiste en :

- l'établissement d'une carte géologique au 1/25 000ème, d'après la carte au 1/50000 de NYONS, et complétée par les levés de terrain.
- l'établissement d'une carte de la lithologie et des pentes au 1/10 000ème, étant donné l'importance de ces facteurs dans l'apparition de phénomènes de mouvements de terrain.
- une carte de localisation des mouvements de terrain au 1/10 000ème.
- une classification des risques selon leur nature, leur intensité, leur fréquences et les conséquences prévisibles.
- la définition des zones à risques selon la nature des risques et leur intensité, synthétisé dans la carte d'aléa au 1/10 000ème.

La seconde phase de l'étude, administrative et technique permettra d'établir :

- un plan de zonage P.P.R. au 1/5 000ème,
- un règlement mouvements de terrain prescrivant des mesures dans chaque zone et sous-zone définie sur le zonage P.E.R.
- une fiche technique de prévention décrivant les mesures applicables pour chaque zone.

3.2 - CARTE GEOLOGIQUE AU 1/25 000EME

La commune de CONDORCET est située dans la partie S.O. des chaînes sub-alpines méridionales. Le trait structural majeur est l'anticlinal de CONDORCET à noyau de Trias diapirique, de direction NNO-SSE, qui s'ennoie vers le NO. Plusieurs failles majeures de direction grossièrement NS compartimentent le coeur de cet anticlinal ou décrochent les flancs E et O de cette structure. Les terrains de substratum constituent une série continue de formations marneuses, marno-calcaires et calcaires d'âge jurassique moyen à crétacé supérieur. Des lambeaux de Trias (gypse, cargneule, marne) sont remontés (diapir) à la faveur d'une faille majeure dans le coeur de l'anticlinal : ils sont le siège d'une minéralisation Zn - Pb - Sr exploitée dans le passé.

- SUBSTRATUM

La nature lithologique des terrains du substratum conditionne fortement le modelé topographique,

- le coeur de l'anticlinal (dépression topographique) est constitué par les terrains marneux du jurassique moyen. Il est affecté par un ravinement généralisé des marnes et par des éboulis sur les fortes pentes.
- l'ossature de l'anticlinal est bien soulignée par les calcaires du jurassique supérieur qui forment les crêtes et falaises de reliefs ceinturant la dépression marneuse : CHAMBRICHARD, COUGOIR, CLOS DE BUIS, MONTAGNES DE ROUBIOUSE, REYSSAS, BASSAS, PAS DE L'ETROIT, BOIS DE ROUX, GROS MOURE.
- les terrains calcaires et marno-gréseux du crétacé occupent une zone de faible extension dans l'angle N.O de la Commune entre le lieu-dit RAVAUX et la Montagne de SAUVEGINOUX : importants éboulis sur les fortes pentes et ravinement.

- TERRAIN DE COUVERTURE :

Versants : argile plus ou moins graveleuse et éboulis à blocs, d'épaisseur rapidement variable, de quelques mètres à quelques dizaines de mètres. Localement, produits de reptation, glissements, éboulements, en zones plus ou moins vastes.

Vallées : les terrasses alluviales : graves et limons, sont bien développées en fond de vallée principale (300 à 500 m de large) et entre les affluents MERDARI et BONNIO en rive droite du BENTRIX.

3.3 - HYDROGEOLOGIE

-Circulation karstiques dans les formations calcaires alimentant quelques sources vauclusiennes à amas de tufs, dans les parties aval de certaines cluses.

- Circulations de versant, parfois abondantes au pied de zones d'éboulis, au contact couverture-substratum. Sources nombreuses, parfois abondantes et pérennes, à l'origine de l'instabilité de plus ou moins vastes zones aval.

- Nappes phréatiques dans les alluvions grossières de fonds de vallées.

3.4 - LES PHENOMENES OBSERVES (CARTE 1/10 000EME)

Le contexte géologique, sa corrélation lithologique, ainsi que la topographie sont à l'origine des mouvements de terrain survenus sur la commune de Condorcet.

3.4.1 - Les chutes de blocs - CB :

C.B. Localisation :

L'ensemble des reliefs délimitant le territoire communal, falaises ou crêtes, est constitué par les calcaires tithoniques du Kimméridgien supérieur : LA LAUZE, CHAMBRICHARD, COUGOIR, CLOS DU BUIS, ROUBIOUSE, MOUTAS, RIDER, REYSSAS, PAS DE L'ETROIT, CHATEAUNEUF, COL DE ROUX ou par les calcaires urgoniens du BAREMIEN : montagne de SAUVEGINOUX.

Type : Chute de pierres ou de blocs lors de brusque dégels ou de fortes précipitations.

Taille des blocs : La taille moyenne est de quelques dm³, exceptionnellement certains blocs peuvent atteindre 1 m³.

Surface d'arrachement : Au total ces falaises calcaires se développent sur 8 à 9 km, leur hauteur variant de 20 à 150 m.

Evolution : Lors de brusque dégel et à chaque forte précipitation des blocs se détachent et dévalent la pente sur plusieurs centaines de mètres : COUGOIR, SAUVEGINOUX, ROUBIOUSE, REYSSAS.

3.4.2 - Ecoulement de masses rocheuses M.R. :

M.R. Localisation : A l'Est du chef-lieu au lieu-dit BOIS DU ROUX.

Type : Ecoulement de masses rocheuses provenant d'une falaise calcaire tithonique située à l'Ouest du Col de Roux.

Taille des blocs : Jusqu'à plusieurs dizaine de m³.

Surface d'arrachement : 400 m de développement sur une hauteur moyenne de 50 m.

Extension : épandage de blocs à l'aval sur 200 m environ.

Evolution : Ecoulement ancien, stabilisé actuellement. Des chutes de blocs de petites tailles peuvent éventuellement se produire à partir de la falaise et/ou des masses rocheuses écroulées ; ces dernières présentent également des risques de déstabilisation.

3.4.3 - Les glissements G :

G. Localisation : LES COGNETS, LANGIRARD, LA BESSONNE, GRAS, L'ECHALETTE, CHATEAUNEUF, PIERREILLE, COMBADALIS, LA GARDE, ainsi que les versants des ruisseaux du MERUET et de BONNIO.

Type : Glissements plats, superficiels ou peu profonds, affectant principalement les éboulis gravo-argileux qui reposent sur les marnes noires du Jurassique moyen. Ces marnes noires (au Sud de GRAS au cœur des ravinements) ainsi que les terrasses d'alluvions anciennes du ruisseau de BONNIO présentent également quelques petits glissements.

Phénomènes lents, solifluxions ou reptations provoquant des ondulations du terrain.

Extension : De toutes dimensions, plus de 50 ha affectés aux COGNETS, LANGIRARD.

Evolution : Instables, liés à l'action des eaux souterraines circulant au contact marnes noires-éboulis gravo-argileux.

Risque d'effondrements du CD 227 à GRAS et sous le hameau de RAVAUX ; fissures observées sur des habitations à GRAS, aux COGNETS et à la ferme COMBADALIS. Suite à des travaux de terrassement en amont, il n'y a pas de nouveau désordre sur cette habitation depuis plus de 10 ans.

3.4.4 - Les ravinements R. :

R. Localisation : Généralisés sur l'ensemble du territoire communal.

Type : Ravinements profonds affectant les marnes noires du Callovien supérieur et de l'Oxfordien inférieur formant le cœur de l'anticlinal de CONDORCET.

Extension : Très développés sur l'ensemble de la commune, au total 200 à 300 hectares affectés.

Evolution : Phénomènes liés à l'action du gel et surtout aux précipitations brusques et abondantes.

3.4.5 - Les zones immerrables avec berges érodables I. :

I. Localisation : Le cours inférieur du BENTRIX et ses affluents rive droite, le MARNAS, le BONNIO et le MERDARI.

Type :

- Le BENTRIX au régime torrentiel présente un lit majeur, localement assez large, inondable,
- le MARNAS, le BONNIO et le MERDARI sont des cours d'eau au régime torrentiel accusé, secs à l'étiage, très fortes crues en cas d'orages violents avec des débits solides importants ; les berges sont abruptes et très érodables.

Evolution : Erosion active des berges des torrents secondaires (MARNAS, BONNIO, MERDARI). La fréquence des inondations du lit majeur du BENTRIX est d'une trentaine d'années ; la dernière en date, celle de 1946, détruisit les ponts du CD 70 franchissant le MERDARI et le MARNAS et inonda la plaine à l'Est de la ferme COLOMBIER (confluent BENTRIX-EYGUES).

3.5 - CARTE DE LA LITHOLOGIE ET DES PENTES (1/10 000EME)

La carte de la lithologie et des pentes fait le trait d'union entre la carte des phénomènes observés et la carte des aléas qui suivra.

Elle permet de visualiser le raisonnement fait pour déterminer les zones à mouvements potentiels.

Bien que cette distinction soit difficile à appréhender, on classera les phénomènes en deux catégories en fonction de leur évolution :

- mouvements actifs (CB, MR, G, R, I),
- mouvements potentiels (cb, mr, g, r, i).

Les mouvements actifs concernent les zones où sont intervenus des phénomènes significatifs, actuellement actifs.

Les autres mouvements sont potentiels, par analogie (pentes, lithologie, venue d'eau...) avec d'autres secteurs actifs.

3.5.1 - Calcaires et marno-calcaires :

Ces formations appartiennent au Jurassique terminal et au Crétacé inférieur.

Elles constituent les sommets des reliefs ceinturant la commune de Condorcet et forment localement des falaises.

Elles sont le siège de chutes de blocs à partir de falaises éboulées, d'écroulement de masses rocheuses et localement de ravinements (ravin du MERUET).

3.5.2 - Les Marnes :

Connues principalement sous le nom de Terres-Noires du Jurassique moyen, elles englobent aussi les formations du Trias (marne, gypse, cagneule).

Leur extension est très importante et représente plus de 50 % de la superficie communale.

Partout où leur couverture argileuse a été décapée, elles sont affectées de profonds ravinements.

3.5.3 - Les éboulis :

Les éboulis gravelo-argileux reposant généralement sur les marnes noires sont soumis à des glissements de terrains actifs ou potentiels.

La fréquence d'apparition ainsi que l'intensité de ces mouvements sont directement liées à la pente (deux sous-zones l'une supérieure, l'autre inférieure à 20 %) et à l'importance des circulations souterraines.

3.5.4 - Les terrasses alluviales :

Quand elles sont à l'abri des inondations, elles peuvent être stables si la pente est inférieure à 5 %, ou affectées de glissements actifs ou potentiels lorsque la pente dépasse 20 %.

Dans les zones inondables, on a distingué :

- les zones inondables avec berges érodées,
- les zones exceptionnellement inondables.

3.6 - LA CARTE D'ALEA (1/10 000EME)

3.6.1 - Identification des aléas :

L'étude technique a permis d'identifier 5 types de risques naturels.

- *les chutes de blocs* représentent un risque partout présent au pied des falaises calcaires délimitant le territoire communal. Leur origine est la désintégration progressive de la falaise par l'action des eaux, du gel et des secousses sismiques.

- *les écroulements de masses rocheuses*, limités à une falaise calcaires tithonique au lieu-dit le ROUX, ont la même origine que les chutes de blocs. Il existe également un risque de déstabilisation des masses rocheuses déjà détachées et situées sur des éboulis argileux instables.

- *les glissements* affectent principalement les éboulis gravelo-argileux reposant sur les marnes noires du Jurassique moyen. Ils sont activés ou réactivés lors des périodes très pluvieuses et par érosion de pied en bordure des zones ravinées.

- *les ravinements* généralisés sur l'ensemble de la commune, affectent les marnes noires du Jurassique moyen formant le cœur de l'anticlinal de Condorcet. Ils sont liés à l'action des eaux superficielles et au déboisement.

- *les zones immersibles avec berges érodables* qui correspondent principalement au lit majeur du BENTRIX. A souligner l'érosion active des berges des torrents secondaires (MARNAS, BONNIO, MERDARI).

3.6.2 - Principales caractéristiques des chutes de blocs :

Fréquence et intensité : dans les falaises et les pentes situées immédiatement au dessous (sur 50 à 200 m suivant la localisation), la fréquence et l'intensité du risque sont fortes.

L'apparition de ce phénomène est principalement liée aux brusques dégels printaniers, et plus rarement aux fortes pluies ; la fréquence est donc au moins annuelle. Exceptionnellement des blocs atteignent à l'aval les ravins entaillés dans les versants marneux : CHAMBRICHARD, COUGOIR, CLOS DU BUIS, SAUVIGNOU, ROUBIOURE, REYSSAS.

Effets prévisibles : les zones soumises aux risques « chutes de blocs » sont dans l'ensemble des bois et des friches inhabitées.

Toutefois, il existe de réels dangers pour le lotissement Les Ecureuils, trois habitations situées à mi-pente au lieu-dit LES ESCASSES près de la commune de PILLES, ainsi que sur le CD 70 au PAS DE L'ETROIT.

3.6.3 - Principales caractéristiques des écoulements de masses rocheuses :

Fréquence et intensité : L'unique écoulement observé au BOIS DU ROUX est actuellement stabilisé. La fréquence d'apparition d'un tel phénomène est très difficile à appréhender, en moyenne une à deux fois par millénaire.

Ces écoulements de falaises peuvent être déclenchés par de petits séismes d'intensité « faible » dans la région (zone règles PS 69). La carte sismotectonique de la France (BRGM, 1977) indique même la proximité d'épicentre d'intensité VII vers le S.O.

Effets prévisibles : Les zones situées en pied de falaise sont dans l'ensemble des bois et des friches inhabitées. On remarque toutefois la présence de blocs (de l'ordre du m³) stabilisés assez bas sur les versants et témoins d'anciens écoulements : au camping de l'ECHALETTE, à LANGIRARD, aux CROSES, au MOREAU.

La déstabilisation des blocs écroulés au BOIS DU ROUX pourraient occasionner quelques dommages aux parcelles agricoles situées à l'aval.

3.6.4 - Principales caractéristiques des glissements :

Fréquence et intensité : Ce sont en général des glissements superficiels lents pouvant intéresser de larges surfaces : LES COGNETS, LANGIRARD, L'ECHALETTE.

Ces reptations ou solifluxions affectent principalement les éboulis gravelo-argileux reposant sur les marnes noires.

Les fréquences d'apparition ou d'accélération des mouvements reste liée à d'exceptionnelles conditions de précipitation, environ deux à dix fois par siècle : LES COGNETS, LE GRAS, ferme COMBADALIS. L'intensité du risque est lié à l'importance de la pente (supérieur à 20 %) et à l'abondance de circulations souterraines au contact éboulis-marnes noires.

L'ensemble des versants présentant la même lithologie est sujet à des glissements potentiels à plus ou moins fort risque suivant l'importance de la pente (faible jusqu'à 15 %, moyen au delà). Il s'agit des secteurs de JARRIGE, LAMBERT, LES CREVASSES, LES CROSES, LA BESSONNE, GRAS, LAMPIEJEAN, MALEPIERRE, L'ECHALETTE, LE CHAFAL, PIERREILLE, MARE-VIEILLE, COMBADALIS, LA GARDE.

Effets prévisibles - Dans les secteurs des CROSES, COGNETS, LANGIRARD, GRAS, L'ECHALETTE, COMBADALIS, dommages aux habitations (fissures), à la voirie (effondrements) et aux terrains agricoles.

- Aux COMBES, MARE-VIEILLE, LA GARDE, PIERREILLE, dommages aux terrains agricoles, partout ailleurs aucune utilisation du sol (bois, friches).

A noter des risques de gonflements d'argiles (marnes noires du Jurassique moyen) pouvant occasionner des dommages aux habitations (observés au lotissement de la BEGUDE sous le vieux village).

3.6.5 - Principales caractéristiques des ravinements :

Fréquence et intensité : Ce phénomène très développé est très actif sur les marnes noires (la grande majorité de ravinements), l'est beaucoup moins sur les formations marno-calcaires du Bathonien (au Nord de la ferme JAVELAS).

L'intensité de l'érosion est directement liée à l'abondance des précipitations et de l'écoulement superficiel ainsi qu'à l'importance de la pente.

L'ensemble des versants constitué par les marnes noires avec ou sans couverture d'éboulis est potentiellement ravinable : JARRIGE, LAMBERT, LES CREVASSES, LANSERAND, COUCOU, CRESAS, POUSTERLE, PAS DU LOUP, ravin du MERUET, versants de ROUBIOUSE et REYSSAS.

Effets prévisibles : Les zones ravinées sont pour la plupart des zones sans aucune construction ni activité.

Toutefois, il existe des risques pour la voirie (chemin rural aux CROSES, CD 227 à ST PONS, chemins d'accès des fermes JARRIGE, LAMBERT et LANSERAND, chemins d'exploitation agricole du CHAFAL et des parcelles situées au coeur des ravinements au SE de GRAS) ; à long terme accroissement important des zones incultes et inutilisables formant de véritables bad-lands.

3.6.6 - Principales caractéristiques des zones immersibles avec berges érodables :

Fréquence et intensité : Les torrents secondaires MARNAS, BONNIO, MERDARI présentent peu de risques de débordement du fait même de leurs caractères rectilignes et encaissées. Par contre l'érosion des berges est très active en cas de fortes crues. Celles-ci sont liées aux orages violents et sont de fréquence annuelle.

Le lit majeur du BENTRIX est soumis à des inondations survenant en moyenne 2 à 3 fois par siècle. Exceptionnellement des crues centennales peuvent inonder des terrains agricoles de part et d'autre de ce lit majeur.

Effets prévisibles : Erosion des berges et des parcelles riveraines dont certaines sont à usage agricole sur les torrents secondaires.

Inondation et érosion de zones agricoles en bordure du BENTRIX. Seules deux bâtiments d'élevage se situent en zone potentiellement inondable.

4 - LE ZONAGE DU P.P.R. (1/5 000EME)

4.1 - LES DIFFERENTES ZONES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

En application de l'article 4.0.1. et suivants à la loi du 22 Juillet 1987 relative à la prévention des risques naturels, le territoire de la commune de CONDORCET est réparti en trois zones :

- une zone blanche, sans risque prévisible ou pour laquelle le risque est présumé nul ou jugé très faible,
- une zone bleue, exposée à des risques de mouvements de terrain et où des mesures de prévention peuvent être prises,
- une zone rouge, très exposée à des risques naturels.

Le plan de zonage P.P.R. définit graphiquement ces différentes zones.

Pour la définition précise des zones se reporter au règlement.

4.2 - JUSTIFICATION DU ZONAGE P.P.R.

La première phase de l'étude technique consiste en :

4.2.1 - La zone blanche :

Les différents secteurs associés à la zone blanche ne sont soumis à aucun risque naturel. Il s'agit :

- des terrasses alluviales stables et à l'abri des inondations : LA DAME, CONDORCET, LA BEGUDE, SAINTE-MARTHE, GAYSON, LA BONTE, LES OUVIERES, LE HAUT-SERRE, LE SERRE,
- d'éboulis à faible pente où le risque de glissement existe mais avec une probabilité d'apparition très faible : MOUTAS, LAMPIEJEAN, MALEPIERRE, pied du versant de CLAPOUSE, PIED-BOUISSET.
- de formations marno-calcaires stables : LANGIRARD, PIED DE L'ECHALETTE, versant NORD-EST de BASSAS, PIED CHEVRIER.

4.2.2 - La zone rouge :

La zone rouge couvre la majeure partie du territoire communal, le choix en est justifié par :

- le nombre, l'importance et la probabilité d'apparition des aléas,
- les effets prévisibles pour des bâtiments et activités qui pourraient s'y implanter dans l'avenir,
- l'absence de mesures de prévention économiquement supportables.

La zone rouge regroupe l'ensemble des ravinements, les zones immersibles avec berges érodables et les versants soumis à des glissements ou des chutes de blocs. Elle concerne pour la majorité des bois et des friches, mais aussi des parcelles agricoles, et une maison d'habitation :

- la ferme COMBADALIS soumise pour partie à un glissement de terrain qui a déjà endommagé la partie NW du bâtiment.

4.2.3 - La zone bleue :

La zone bleue associe une vingtaine de secteurs tous exposés à des risques de glissements de terrain localement associés à des phénomènes de ravinements (B1 à B4).

La zone bleue est en partie urbanisée (JARRIGE, LAMBERT, LANSERAND, LES CROSES, LES COGNETS, LANGIRARD, GRAS, l'ECHALETTE, MARE-VIEILLE, LOTISSEMENT LES ECUREUILS pour partie) et reste potentiellement urbanisable dans son ensemble sous réserve de l'application des mesures de prévention définies dans le règlement.

Le titre II du règlement et la fiche technique de prévention prescrivent pour chaque zone et secteur les mesures applicables.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-